

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 124**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

PRU Saint-Mauront : participation départementale à la construction de 34 logements  
à Marseille 3ème par le Nouveau Logis Provençal

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 117 du 23 octobre 2009, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Saint-Mauront à Marseille, ainsi que la convention pluriannuelle de financement passée avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine.

Ladite convention a fait l'objet de deux avenants locaux sans incidence financière pour le Département, dont seul le premier a nécessité d'être approuvé par délibération de la Commission Permanente N° 16 du 30 mars 2012.

Par délibération n° 126 du 3 juin 2013, la Commission permanente a prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 la durée de validité de la convention financière passée avec le GIP.

Par délibération n° 112 du 29 mai 2015, la Commission permanente a approuvé l'avenant national n° 3 de clôture à la convention pluriannuelle et acté le changement de maîtrise d'ouvrage de l'opération suivante :

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

Dans le cadre de la convention ANRU Saint-Mauront, le GIP Marseille Rénovation Urbaine soumet à notre décision de financement, une demande de subvention de 255 691 € sur une base de 5 296 068 € concernant la construction de 34 logements à Marseille 3<sup>ème</sup> par le maître d'ouvrage, Nouveau Logis Provençal.

Les caractéristiques financières et techniques de cette opération sont détaillées en annexe I et II.

## INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16020		ANRU Saint-Mauront	204-72- 204182	2010- 16020D	255 691 €
<i>Total à engager .....</i>					255 691€

## PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » d'une subvention de 255 691€ sur une dépense subventionnable de 5 296 068 €, destinée à la construction de 34 logements à Marseille 3<sup>ème</sup> par le Nouveau Logis Provençal dans le cadre de la convention ANRU Saint-Mauront.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-16020D dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL